

4.5 Valorisation à l'exemple des prestations récréatives

La valorisation des prestations forestières comprend l'identification, la collecte et la quantification, l'évaluation monétaire et la mise en valeur de ces prestations. D'un point de vue économique, la monétarisation (évaluation en unités monétaires) et le financement des prestations forestières sont au premier plan. Les étapes suivantes peuvent aider à procéder à la valorisation. La procédure est illustrée par l'exemple des prestations récréatives.

Etape 1: Identification

De quoi s'agit-il exactement ? Quelle prestation forestière est concernée ? Quelle offre est utilisée ? Quelle est l'activité pratiquée ? Quelle est la promesse faite à la clientèle ? La première étape consiste à décrire le plus précisément possible la prestation forestière ou l'offre qui y est liée (voir à ce sujet la vue générale des prestations forestières : 2.2).

Exemple : une forêt située à la périphérie d'une grande ville, d'une superficie de 50 ha et appartenant à plusieurs propriétaires, est utilisée de manière très intensive comme lieu de détente et de rencontre.

Etape 2: Collecte et quantification

La deuxième étape sert à cerner plus précisément les prestations forestières, généralement sous la forme d'unités quantifiables.

Exemple 2A : Quantification du surcroît de travail annuel en heures de travail pour les travaux de bûcheronnage plus difficiles, le standard plus élevé des chemins forestiers, l'entretien des bancs et de la place de grillade, les mesures sylvicoles particulières le long des chemins ainsi que les dommages causés aux jeunes peuplements (estimation : 200 heures de surcroît de travail par an).

Exemple 2B : Quantification de la valeur récréative de la forêt pour les visiteurs. ses de la forêt par extrapolation du nombre d'heures passées en forêt par an par visite et personne en forêt (estimation : 1,0 million de visites en forêt par an à 30 minutes de séjour en moyenne = 0,5 million d'heures par an).

Etape 3: Monétarisation

La monétarisation est une monétisation des résultats quantitatifs. Les grandeurs quantifiées auparavant sont maintenant exprimées en unités monétaires. La monétarisation est une condition importante pour la valorisation économique ultérieure.

Exemple 3A : Le surcroît de travail (somme des heures supplémentaires) peut par exemple être monétarisé par le biais de la valeur des coûts (« tarif horaire ») (estimation : 200 heures à 90 CHF = 18'000 CHF).

Exemple 3B : Le temps passé en forêt peut être monétarisé par le biais des coûts du temps (par ex. CHF 7 à CHF 11 par heure passée en forêt, cf. Ott et Baur 2005 ; estimation : 0,5 million d'heures par an à CHF 10 = CHF 5 millions par an).

Etape 4: Mise en valeur

La mise en valeur peut se faire d'un point de vue économique, social ou écologique.

Exemple de valorisation économique : les propriétaires de forêt concluent un accord avec la commune, qui couvre les charges financières supplémentaires et règle d'autres prestations des propriétaires de forêt en faveur des personnes en quête de détente. La convention règle en outre la question de la responsabilité.

Exemple de valorisation sociale : les propriétaires de forêt règlent avec l'association de quartier la prise en charge des travaux d'entretien, de l'élimination des déchets ainsi que de la lutte contre les néophytes (travail bénévole de l'association).

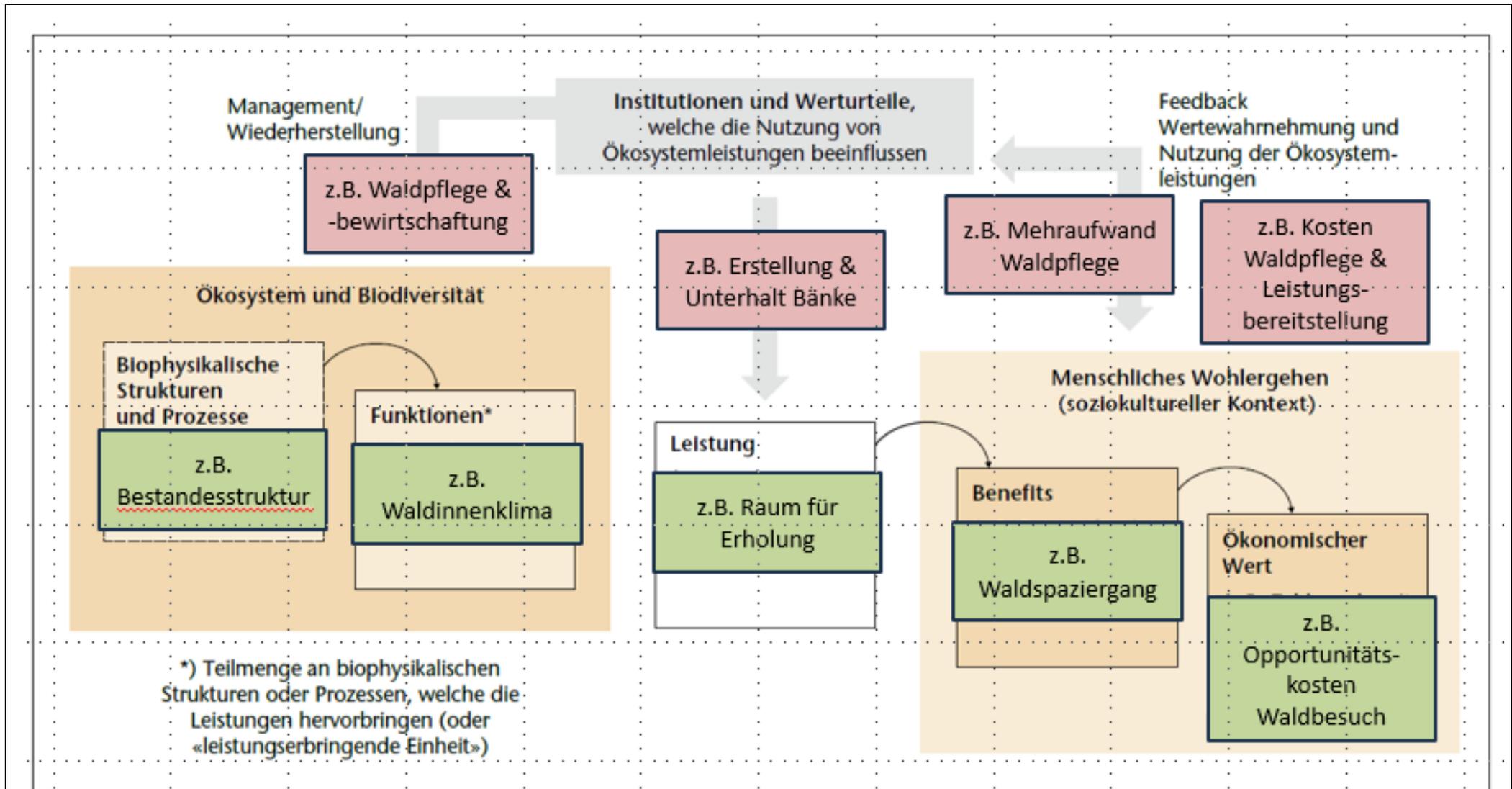
Exemple de mise en valeur écologique : un arbre isolé massif et apprécié est conservé comme arbre-habitat.

Sources:

Ott, Baur, 2012: Der monetäre Erholungswert des Waldes.

De Groot, R.S., et al., 2010: Integrating the ecological and economic dimensions in biodiversity and ecosystem service valuation. In: The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB): Ecological and Economic Foundations. pp. 9–40.

Haines-Young, R., Potschin, M., 2010: Proposal for a common international Classification of Ecosystem Goods and Services (CIGDS) for Integrated Environmental and Economic Accounting.



Quelle: In Anlehnung an De Groot et al (2010) nach Haines-Young & Potschin (2010)